

**FORMULAIRE DE DEMANDE AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU RELOGEMENT
DES PUBLICS PRIORITAIRES (ARPP)**
Ménage du 1er quartile

N° ISIS :

N° CAF :

N° Demande Logement Social (DLS NUR) :

Date de la demande ARPP :

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE RESERVE A LA DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

N° AIDA :

N° SYPLO :

Toutes les informations de ce formulaire doivent être renseignées.
Dossier retourné IRRECEVABLE, si : DLS incomplète -Formulaire non dactylographié – Absence des signatures requises – DLS de moins d'1 an (sauf demandeur en situation de rue) – Incohérences entre la DLS et la demande ARPP.

IDENTIFICATION DU MENAGE (demandeur)	IDENTIFICATION DU SERVICE SOCIAL REFERENT
NOM - Prénom : Adresse : Téléphone : Statut du logement : Nom du bailleur ou de la structure d'accueil : Situation familiale :	STRUCTURE qui présente la demande (Nom - adresse) : Nom et prénom du travailleur social ou de l'intervenant social : Téléphone référent : Courriel (obligatoire) : Nom du responsable : Téléphone responsable : Courriel :

COMPOSITION FAMILIALE
Naissance attendue (date)

Nom - Prénom	Parenté - Rôle	Date de naissance	Situation familiale	Statut professionnel

CRITERES D'URGENCE D'ACCES A UN LOGEMENT (rubriques obligatoires)

- Absence de logement (public en situation de rue)
- Hébergement temporaire / logement précaire :
- Hôtel Depuis le :
 - Prise en charge en structure d'hébergement Depuis le :
 - Logement temporaire (Résidence sociale, logement temporaire diffus, ...) Depuis le :
 - LOUEZ SOLIDAIRE Depuis le :
- Inadaptation du logement associée à une problématique de santé grave ou de protection de l'enfance
- Procédure d'expulsion (avec jugement) Date de jugement :
- DALO « Historique » (sur orientation de la DRIHL) Date de la décision :

DLS mise à jour (avec tous les justificatifs) et conforme à la situation actuelle du demandeur

RAPPORT SOCIAL**NOM /PRENOM DU. DE LA DEMANDEUR.SE :**

Le rapport social devra détailler :

- LE PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET /OU PROFESSIONNELLE DE TOUS LES MEMBRES MAJEURS DU MENAGE

(Indiquer les étapes du parcours, formations, types d'emplois occupés, démarches en cours, projet si minima sociaux, éléments sur la situation de handicap/invalidité, etc.) ;

- LE PARCOURS LOGEMENT / HEBERGEMENT

Préciser l'impact des conditions d'hébergement ou de logement sur le processus d'insertion sociale et/ou professionnelle ;

Pour les publics en situation de rue, préciser le parcours d'hébergement, les conditions de vie (repas, hygiène, suivi...);

- LA MOTIVATION DE LA DEMANDE D'ACCES A UN LOGEMENT

Des éléments sur l'autonomie et la demande de logement social si moins d'un an d'ancienneté.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU MOMENT DU RELOGEMENTImportant : la préconisation d'un ASLL/AVDL n'influera pas sur la décision de labellisation ARPP ni sur le relogement. Elle doit répondre à un besoin et ses modalités doivent être acceptées par le ménage (entretiens, visites à domicile).

- Un accompagnement social spécialisé dans le domaine du logement sera-t-il nécessaire lors du relogement ? **OUI** **NON**
- **Si oui**, cocher l'une des deux cases suivantes :
 - L'organisme instructeur du dossier ARPP assurera l'accompagnement au relogement (si l'organisme assure déjà l'accompagnement ASLL du ménage, un accompagnement post-relogement est prévu par ce même organisme).
 - L'organisme instructeur du dossier ARPP n'assurera pas l'accompagnement au relogement et sollicite en conséquence, avec l'accord du ménage, la mise en place d'une mesure d'ASLL Accès ou d'un AVDL.

Si un ASLL/AVDL est demandé, MOTIVATION DE LA PRECONISATION

Indiquer les raisons motivant le besoin d'un AVDL ou d'un ASLL (démarches administratives et ouverture de droits, appropriation du logement, gestion budgétaire, intégration sociale dans l'immeuble et le quartier, etc.) et confirmer l'adhésion du ménage.

ENGAGEMENT ET SIGNATURE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU RELOGEMENT DES PUBLICS PRIORITAIRES PAR LE. LA DEMANDEUR.SE

Je soussigné.e (indiquer votre nom et prénom) :

demande à bénéficiaire du dispositif de l'Accompagnement et du Relogement des Publics Prioritaires. Je certifie fournir à cette fin des informations sincères et véritables et que les informations présentées dans ma demande de logement social sont similaires à celles de la précédente demande. Je m'engage à mettre à jour ma demande de logement social pour toute modification de ma situation administrative, familiale, de ressources ou de situation sociale et/ou professionnelle.

Je suis informé.e qu'en cas de refus d'une proposition de logement adapté, aucune nouvelle proposition de logement au titre de l'Accompagnement et du Relogement des Publics Prioritaires, ne pourra m'être faite.

Précéder la signature de l'inscription manuscrite suivante :

«Je certifie sincères et véritables les informations fournies pour l'établissement de cette demande »

Fait à Paris le :

Signature du.de la demandeur.euse :

Toute déclaration frauduleuse de ma part dans la constitution de mon dossier est passible d'amende ou de peine d'emprisonnement au titre des articles 313-1 et 4411-1 du code pénal. Les réponses aux questions strictement liées à l'objet de votre demande sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra pas être prise en compte ou ne pourra l'être que partiellement. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Paris, plus précisément la Direction des solidarités (DSOL) et la Direction du logement et de l'habitat (DLH) dans le cadre de l'Accompagnement et du Relogement des Publics Prioritaires. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Les destinataires des informations sont les membres de la commission déléguée de l'Accompagnement et du Relogement des Publics Prioritaires. Les informations sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de votre relogement, puis supprimées. En vertu de la réglementation européenne sur la protection des données (RGPD), vous pouvez demander communication des données à caractère personnel (DCP) vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement. A noter que l'effacement de vos données implique l'annulation de votre demande. Vous pouvez exercer ces droits par courrier, en joignant une copie de votre pièce d'identité, à l'adresse suivante :

la DSOL - 94/96 quai de la Rapée - 75012 PARIS ou la DLH - 103 avenue de France - 75013 PARIS

ENGAGEMENT ET ACCEPTATION PAR LE. LA DEMANDEUR.SE DE LA PRECONISATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPECIALISE LIE AU LOGEMENT

Je soussigné.e (indiquer votre nom et prénom) :

Accepte la préconisation d'accompagnement social envisagé au moment du relogement.

Précéder la signature de l'inscription manuscrite suivante :

«Je donne mon accord pour bénéficier d'un accompagnement social spécialisé au moment du relogement et accepte de rencontrer le travailleur social qui me contactera. »

Fait à Paris le :

Signature du.de la demandeur.euse :

SIGNATURE DU SERVICE SOCIAL

NOM Prénom du référent social :

Fait à Paris le :

Signature du.de la responsable de l'organisme et cachet

RAPPEL

**LA DLS DOIT ÊTRE MISE À JOUR AVEC TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AVANT L'ENVOI DE LA DEMANDE DE LABELLISATION ARPP.
AUCUN DOCUMENT NE DOIT ÊTRE JOINT AU FORMULAIRE ARPP SAUF CEUX LISTES DANS LA RUBRIQUE « SITUATIONS PARTICULIÈRES ».**

CONCRÈTEMENT

Les pièces justificatives ci-dessous doivent être contenues ou déposées dans la DLS, via :

- Le portail internet grand public des demandes de logement social : www.demande-logement-social.gouv.fr
- Par les ménages en antenne logement (possibilité de prendre RV en ligne) : www.paris.fr/logementsocial

IDENTITÉ ET SITUATION FAMILIALE

- Pièce d'identité du demandeur et de toutes les personnes majeures à reloger (Carte d'identité ou passeport en cours de validité, ou titre de séjour en cours de validité)
- Justificatifs de la situation matrimoniale et familiale
- Livret de famille ou actes état civil, jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation ou attestation d'avocat de moins d'un an, indiquant que la procédure est engagée. Jugement aux affaires familiales précisant les modalités de garde des enfants.

LOGEMENT

- Bail ou titre d'occupation et quittance de loyer de moins de 3 mois
- Attestation ou factures d'hôtel, Résidence sociale, FJT, Hôtel, centre maternel, CHU, CHS, CHRS, logement temporaire, ACT...
- Attestation de domiciliation administrative fournie par un organisme agréé, de moins d'un an

Selon la situation :

- Jugement d'expulsion et justificatifs pour tous les stades de la procédure
- Rapport du Service Technique de l'Habitat de moins d'un an

SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES

- Avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes majeures à reloger (année N-1 et N-2)
- Justificatifs des ressources de toutes les personnes à reloger :
 - . CDI : Contrat de travail en cours et fiche de paie de moins de 3 mois
 - . CDD : Contrat de travail en cours et fiche de paie de moins de 6 mois
 - . Intérim : Attestation de l'agence intérim ou fiches de paie des 6 derniers mois
 - . Intermittents du spectacle : Notification de pôle emploi et justificatifs des ressources des 6 derniers mois
 - . Indemnités journalières maladie : Avis de versement des 3 derniers mois de la Caisse d'Assurance Maladie
 - . Chômage indemnisé : Attestation Pôle emploi avec montant et durée de l'indemnisation
 - . Invalidité : Notification de la pension invalidité, 1ère, 2ème ou 3ème catégorie et justificatif du montant versé par la CPAM
 - . Handicap : Notification de la décision de l'Allocation Adulte handicapé et justificatif du versement par la CAF
 - . Autoentrepreneurs : 2 dernières déclarations trimestrielles, bilan comptable ou déclaration fiscale
 - . Tout autre justificatif de ressources : Pension retraite, rente accident du travail, allocation veuvage...
- Attestation de la CAF de moins de trois mois si perception d'une prestation (RSA, AL, APL) et justificatif des aides facultatives du CASVP

SITUATIONS PARTICULIÈRES : SEULES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES SONT À JOINDRE AU DOSSIER

- Certificats médicaux
- Éléments confidentiels
- Plainte ou ordonnance de protection en cas de violences conjugales
- Justificatif du traitement de la dette de loyer
- Notification Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH) avec dispense de recherche d'emploi pour les parents d'enfants en situation de handicap
- Tout élément complémentaire permettant d'évaluer la situation